

## PROCEDURE AIDE EN FAVEUR DES LOYERS COMMERCIAUX

### A : Vérification de l'éligibilité :

#### 1- Projet de création ou d'extension uniquement

#### 2- Périmètre :

Secteur Thiers Stanislas :

- Rue Thiers
- Du n°1 au n°10 rue Stanislas
- Rue Dauphine
- Place du Général de Gaulle

Secteur Place du Marché

- Rue Mengin du n°6 au n°20
- Rue Concorde du n°12 au n°20
- Rue Pastourelle
- Rue de l'Orient du n°1 au n°7
- 

Secteur Place Saint Martin

- Du n°1 au n°15

Secteur Alsace

- N° pairs : du n°2 au n°42
- N° impairs : du n° 1 au n°19

#### 3- Liste des activités exclues :

- Les professions libérales,
- Les services bancaires, d'assurance, de l'immobilier, de mutuelle, les cabinets et pharmacies mutualistes
- La téléphonie,
- Les magasins ayant pour activité principale la vente de produits déstockés, y compris de nature alimentaire, sauf lorsque les produits proposés à la vente sont manufacturés et produits par la société qui exploite le magasin considéré ou la maison-mère dont elle dépend
- Les clubs de remise en forme,
- Les vendeurs de cigarettes électroniques,
- Les bars de tout type
- Les épicerie ayant des horaires d'ouverture au-delà de 21h00 de façon régulière ou non,
- Les commerces de vente de tabac à titre exclusif
- Les salons de coiffure
- Toute entreprise artisanale pour laquelle le demandeur n'a pas la qualification requis (consulter la liste sur <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/trouver-protéger-tester-son-idee/verifier-tester-son-idee/activites-artisanales>)
- Les auto-écoles,
- Les discothèques,
- Les animaleries,
- Les commerces non sédentaires définis par le code APE 4789 Z. A ce titre, les foodtrucks ne sont pas visés par la présente aide.
- La restauration rapide sous forme de sandwiches, quel qu'en soit le type

- Les salles de jeux d'argent
- Les sex-shops et les clubs échangistes,
- Toute activité ne recevant pas de public.

#### **B- Dossier de demande d'aide :**

- Retrait du dossier
- Dépôt du dossier complet dans les deux mois suivant la signature du bail
- Pièces à fournir :
  - Le formulaire de demande
  - Une copie de la pièce d'identité du demandeur
  - Le double du bail, projet de bail ou l'avenant au bail,
  - L'attestation de l'accord de financement de la banque précisant, le montant, le taux, la durée et le montant des mensualités, (le cas échéant),
  - Les bilans prévisionnels ou comptables et comptes de résultats des 3 dernières années,
  - Une attestation sur l'honneur de la situation fiscale et sociale,
  - Un RIB ou RIP,
  - Un extrait KBIS datant de moins de trois mois.

#### **C- Instruction de la demande :**

- Possibilité d'ouvrir le commerce à la date de réception du dossier complet
- Accusé de réception de dossier complet
- Présentation du dossier en commission
- Courier accord et convention envoyé
- Signature en double de la convention

#### **D- Versement de l'aide :**

- Versement de l'aide trimestriellement sur présentation des quittances de loyer acquittées
- Le taux retenu est fixé à 50% du loyer hors taxes et hors charges dans la limite d'un montant plafond d'aide mensuel de 500 € par mois la première année.
- Le taux retenu est fixé à 40% du loyer hors taxes et hors charges dans la limite d'un montant plafond d'aide mensuel de 300 € par mois la deuxième année.